



# MARCHE DE NOEL DE PONT A MARCQ 2019

- Installation : le samedi 30 novembre de 9h à 11h00
- Vente : le samedi 30 novembre de 11h30 à 20h
- Et le dimanche 1<sup>er</sup> décembre de 10h à 18h

**Lieu** : dans l'espace culturel Jean-Claude CASADESUS

## Règlement

### Conditions générales

L'exposant s'engage :

- à être présent pendant toute la durée du marché aux horaires mentionnés ci-dessus.
- A exposer et vendre de l'artisanat de qualité, soit des produits du terroir ou des produits spécifiques à la période de Noël. Les produits doivent suggérer des idées cadeaux.

Tout exposant est tenu de se conformer aux lois et décrets en vigueur concernant le commerce et toute réglementation particulière concernant les produits mis en vente ( alcool, denrées périssables, matériels électriques, jouets , textiles etc..).

Il lui appartient de faire, auprès des administrations , les déclarations auxquelles il serait tenu.

#### **L'affichage des prix est obligatoire.**

Les marchandises doivent correspondre à celles déclarées à l'inscription.

Les organisateurs visiteront les stands et vérifieront l'authenticité des articles exposés. Tout article contraire à la réglementation sera retiré de la vente et pourra entraîner la rupture de l'engagement.

La décoration extérieure sera assurée par les organisateurs. La décoration des stands sera faite par l'exposant, elle devra être de qualité et conforme aux règles de sécurité.

La ville met à disposition de chaque exposant 2 tables et 2 chaises et des grilles pour séparer les stands .

Les branchements électriques seront assurés par le personnel technique de la ville .Si votre activité nécessite une puissance électrique supérieure, veuillez le préciser au moment de l'inscription- puissance électrique supérieure en cas d'utilisation d'appareils.

L'exposant prend en charge le matériel utile à l'éclairage de son stand (spots, guirlandes, rallonges, ampoules...)

## Installation – responsabilité

Le montage s'effectuera le samedi 30 novembre entre 9h et 11h00.

Chaque exposant devra prévoir des sacs pour stocker les éventuels déchets.

Le démontage se fera le dimanche 1<sup>er</sup> décembre dès la fermeture du marché.

Les stands sont installés dans un espace clos et placé sous vidéo surveillance, il est quand même conseillé de prévoir la mise en sécurité du matériel durant la nuit.

L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable en cas de vol ou de dégradation.

Tout exposant est tenu de produire à l'appui de son inscription une **attestation d'assurance** responsabilité civile en cours de validité au moment de l'événement.

## Inscriptions

Le dépôt des dossiers se fera en mairie avant le 31 juillet dernier délai **et compris le règlement ou par envoi postal à Mairie de Pont-à-Marcq - place du bicentenaire - 59710 PONT-à-MARCQ**

Tout dossier réceptionné après cette date sera refusé. Tout dossier incomplet sera retourné. Une participation précédente ne garantit pas l'acceptation de la candidature.

***L'attribution des espaces sera faite par la commission ad hoc en fonction de la qualité du dossier, des produits présentés ainsi que du nombre d'exposants.***

Tout exposant non inscrit et non autorisé dans les délais ne sera pas admis sur le marché.

## Tarifs de location :

Stand intérieur : 50 € pour la durée du marché.

*Tarif aménagé pour **un** emplacement pour les associations de solidarité locale ( gratuit) ou extérieure ( 25€).*

